



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection pédagogique**

**Inspection pédagogique régionale  
Éducation Musicale**

IA-IPR

Affaire suivie par :

Mme Mathilde BERTHE

Tél : 06 79 97 59 05

Mél : [mathilde.berthe@ac-orleans-tours.fr](mailto:mathilde.berthe@ac-orleans-tours.fr)

Orléans, le 29 août 2025

Mathilde BERTHE

21 rue Saint Etienne  
45043 Orléans cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs  
d'Éducation Musicale et de Chant Choral

**Objet : lettre de rentrée et annexe**

Chères et chers collègues,

J'espère que les congés d'été vous ont permis de vous ressourcer afin d'aborder cette année 2025-2026 avec une belle énergie.

Je souhaite tout d'abord la bienvenue aux nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants dans l'académie d'Orléans-Tours, notamment aux 14 jeunes collègues stagiaires et contractuel·les alternant·es. J'ai grand plaisir à les accueillir dans leur futur métier et remercie chaleureusement les collègues qui ont accepté la délicate mission de les accompagner et les former tout au long de leur parcours.

L'année qui s'annonce apporte plusieurs enjeux éducatifs déterminants. Certains sont évoqués par la circulaire de rentrée : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo27/MENE2518841C>.

Notre discipline est concernée par l'ensemble des préconisations portées par le ministère :

- Car elle tisse des liens avec les savoirs fondamentaux, joue un rôle déterminant dans la réussite des élèves,
- Car elle intègre de manière raisonnée les outils d'intelligence artificielle,
- Car elle s'inscrit de plein droit dans le plan Avenir, participe à l'égalité des chances et nourrit le PEAC au travers de projets artistiques variés,
- Car elle développe jour après jour, par le biais des pratiques vocales collectives, le bien-être physique et émotionnel ainsi que les compétences psycho-sociales de nos élèves, contribuant ainsi à transformer ceux-ci en citoyen·nes éclairé·es.

L'éducation musicale a également une carte à jouer dans le domaine de l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité. Le programme EVARS, qui a comme finalité première la protection des enfants et des adolescents (<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo6/MENE2503064A>), s'inscrit dans la transmission des valeurs essentielles de l'École de la République : le respect de soi et des autres, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence ainsi que la promotion et la défense des droits humains. Notre discipline, et particulièrement l'enseignement facultatif de chant choral, est familière de ces valeurs. L'EVARS touchant à l'ensemble des disciplines en transversalité, vous pouvez y prendre part au travers des projets musicaux que vous mettez en œuvre avec vos élèves et aux œuvres que vous leur proposez de découvrir.

Au-delà de ces orientations généralistes, l'année scolaire 2025-2026 qui s'annonce est indéniablement porteuse de deux changements majeurs :

- **Le métier d'enseignant se réforme en profondeur** : un nouveau concours de recrutement fait son apparition à Bac +3 (CAPES-CAFEP). Lors des sessions 2026 et 2027, celui-ci cohabitera avec le concours de recrutement actuellement en vigueur. Nous entrons donc dans une période transitoire qui verra cohabiter des profils différents d'enseignant-es stagiaires. Le département de Musique et musicologie de Tours est pleinement mobilisé cette année pour accompagner les étudiant-es de L3 à la préparation à ce concours. Dans les années à venir, différents acteurs prendront en charge la formation initiale de nos futur-es collègues (INSPE, École Académique de la Formation Continue).

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur ces supports :

- Présentation de la réforme des concours : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/reforme-formation-initiale-professeurs>
- Les parcours étudiants : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/etudiant-1148>
- Les épreuves du concours à Bac +3 : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capes-externe-bac3-section-education-musicale-et-chant-choral-1421>
- La FAQ : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/reforme-du-recrutement-et-de-la-formation-initiale-des-professeurs-les-reponses-vos-questions-1523>
- **Le projet de nouveau socle commun et de nouveaux programmes est paru** : le premier a fait l'objet d'une consultation engagée par le ministère : le document est consultable sur <https://eduscol.education.fr/4225/consultation-nationale-sur-le-projet-de-socle-commun>. Les seconds (projet de programmes d'enseignements artistiques pour le cycle 3 et projet de programmes d'éducation musicale, de chant choral et d'histoire des arts pour le cycle 4) sont consultables sur le site du Conseil Supérieur des Programmes : <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570#edugouv-summary-item-0>. La mise en application de ces nouveaux programmes étant à prévoir pour septembre 2026, je vous engage vivement à prendre connaissance de ces documents dès maintenant et vous tiendrai informé-es des modalités de formations à venir.

Pour clore cette lettre de rentrée, plusieurs informations, à l'échelon de notre académie :

**Intelligence artificielle** : c'est une priorité de Monsieur le Recteur. Je vous recommande de consulter une courte capsule vidéo élaborée par la DSI. Celle-ci vous explique de manière synthétique le cadre d'usage de l'IA. Elle est visible à l'adresse <https://orleans-tours.magistere.apps.education.fr/enrol/index.php?id=511>. Sur un plan plus pédagogique, vos collègues formatrices et formateurs ont travaillé cette année dans le cadre des Travaux Académiques Mutualisés (TraAM). Je vous engage à découvrir et à vous emparer de l'ingénieuse proposition pédagogique qu'ils ont imaginée : celle-ci est visible à partir du lien <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article2385#ancree-article2385>.

**Création d'un chœur éphémère académique** : je suis particulièrement heureuse de vous annoncer la création du chœur académique des enseignant-es d'éducation musicale de l'académie d'Orléans-Tours placé sous la direction de Loïc Pierre, que bon nombre d'entre vous connaissent déjà comme ancien collègue enseignant d'éducation musicale au collège Fernand Léger de Vierzon et dont le rayonnement international n'est plus à démontrer (ensemble Mikrokosmos : <https://www.choeur-mikrokosmos.fr/>). Loïc Pierre nous proposera une approche originale de différents types de répertoires, de styles et horizons géographiques variés. Notre boussole sera le plaisir de nous réunir et de chanter, dans un créneau de 2 uniques journées de répétition dans l'année (d'où l'appellation « éphémère »). Je vous en dirai prochainement un peu plus et recueillerai avec plaisir vos candidatures par l'intermédiaire de l'enquête de rentrée. Je vous espère nombreuses et nombreux dans ce nouveau chœur qui, sans nul doute, rendra notre discipline encore plus audible et visible.

**EFCC** : comme à chaque début d'année, je vous engage à soumettre à vos chefs d'établissement un document que vous pouvez également aux membres du conseil d'administration, témoignant de votre projet choral de l'année à venir. Un cadre est disponible sur le portail pédagogique : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article1779>.

Vous n'hésitez pas à vous appuyer sur le Genially conçu par vos collègues du groupe de travail EFCC afin de faire valoir toute l'utilité que représentent les pratiques vocales dans le parcours de nos élèves : <https://view.genially.com/6501e4f6c2d4440012a38223/presentation-enseignement>.

**Schoralia** : l'édition 2025 du festival a montré une dynamique qui confirme le succès des pratiques collectives. Vous avez, toutes et tous, grandement contribué à rendre visibles les talents de nos élèves et, comme chaque année, nous pouvons être collectivement fiers du bilan : 10 737 élèves, écoliers, collégiens ou lycéens, se sont

produits sur scène, 191 établissements scolaires se sont lancés dans l'aventure : 173 collèges, 11 écoles et 7 lycées) et le public a été au rendez-vous : 28 646 personnes recensées lors des 56 concerts organisés.

L'équipe des enseignant-es coordonnatrices et coordonnateurs départementaux est toujours au rendez-vous, investie de manière professionnelle. Je tiens ici à les en remercier vivement.

**Portail pédagogique :** toutes les informations concernant notre discipline sont à consulter sur le portail <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique8>. Elles sont régulièrement mises à jour par Nathalie Billonnet. Notre Interlocuteur Académique au Numérique Éducatif, Maxime Baron, continue de nous transmettre tous les mois la lettre Ed'mus numérique avec des conseils et recommandations en matière d'usage des outils numériques et d'intelligence artificielle. Je vous recommande la lecture et la prise en main des outils proposés, toujours conformes au RGPD et faciles d'utilisation.

**Formation continue :** les principales actions de formations 2025-2026 sont visibles sur <https://www.ac-orleans-tours.fr/arts-et-education-physique-124929>. Elles sont conçues pour vous permettre de mettre à jour vos connaissances sur le développement de vos élèves (« Gérer l'adolescent en éducation musicale »), vous familiariser au maniement du looper (« Le looper au service de la pratique »), vous donner des clés pour enclencher ou poursuivre une dynamique de mobilité (« Mobilité européenne en éducation musicale ») ou vous perfectionner en matière de pratiques vocales collectives (« Chanter a capella pour développer la mémorisation ») et « Diriger un chœur scolaire, organiser son spectacle ». N'hésitez pas à vous abonner !

**Important ! Si vous souhaitez faire participer votre chorale au festival Schoralia, il est impératif de vous abonner à la formation « Diriger un chœur scolaire, organiser son spectacle ».** Vos coordonnateurs départementaux sont à votre disposition pour tout renseignement (leurs coordonnées sont visibles en Annexe) et un tutoriel est disponible sur <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3459#ancrage-article3459>

**À noter : l'ensemble des formations s'adresse aux enseignants du Public et du Privé.**

**Partenariat avec le CRÉA d'Aulnay sous-Bois :** après le projet Radio France *Mon cher Gustave* (Lise et Cécile Borel) porté par l'Académie musicale de Villecroze l'an passé et donné sur la scène du CRD de Bourges, notre académie s'associe cette année au Centre de création vocale et scénique fondé par Didier Grojsman dont la direction incombe dorénavant à Claire Grojsman. Plusieurs projets verront le jour dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir.

**Séminaire thématique - Land de Saxe-Anhalt :** dans le cadre du partenariat de l'académie d'Orléans-Tours avec le Land de Saxe-Anhalt, plusieurs enseignant-es participeront à un séminaire centré sur la thématique de la musique en Allemagne centrale (rencontres, conférences, concerts et visites sont prévus dans le courant de la semaine du 8 décembre). Je communiquerai bientôt à nouveau en direction des candidat-es à ce projet, soumis à réserve que leur établissement soit adhérent au consortium académique Erasmus + et que leur chef d'établissement donne son accord à leur participation.

**Réunion de rentrée :** celle-ci aura lieu en établissement **mercredi 24 septembre de 14h à 16h**. Le détail des établissements qui vous accueilleront vous parviendra prochainement par voie de liste de diffusion académique. J'interviendrai en visio en début de réunion pour faire un point d'actualité de la discipline et vous aurez ensuite l'occasion, pour celles ou ceux qui souhaitent participer au Festival Schoralia 2026, de vous regrouper sur site avec vos coordonnateurs départementaux respectifs.

Pour rejoindre la visio : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/493596/creator/34271/hash/fcc95648a22aa028fa8cdbcdbd854f83b87bb3df>

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Beithe

